

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 17 octobre à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 11 octobre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le mardi 11 octobre 2022.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Flavien DELÉTRE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Alain LEQUERTIER, Patrice MÉCHE.

Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT à Valérie DESQUESNE
Frédérique CLOTEAU à Laëtitia BOISSÉE
Nadine LECHATELLIER à Pascal DALIGAULT
Isabelle LEPESTEUR à Alain LEQUERTIER
Hervé PONDEMER à Sylvain DELANGE
Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20221017-22_04940-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

Absents excusés : Godwill BABALAO et Angélique MOUROCCQ

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 7-10
- en exercice : 29	- pour : 27	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 21	- contre : 0	
- votants : 27	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 12 juillet 2022 a été adopté à l'unanimité		

DÉL-2022/109 – Avenant n°4 à la convention du GIP Normandie Impressionniste

Par délibération en date du 23 mai 2022, le conseil municipal a voté le renouvellement de l'adhésion de la commune au GIP Normandie Impressionniste pour la 5^{ème} édition du festival qui aura lieu en 2024 avec contribution à hauteur de 1 500 € et versement en deux fois : 750 € en 2023 et 750 € en 2024.

Pour mémoire, la 5^{ème} édition du festival s'articulera avec les 150 ans de l'impressionnisme dans une approche très contemporaine et pluridisciplinaire à portée internationale.

Par assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2022, les membres du GIP ont délibéré sur l'avenant n°4 à la convention constitutive du GIP pour fixer les règles de détermination des droits statutaires et leurs contributions aux charges du groupement conformément aux vœux émis par les membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°4 à la convention constitutive
- **CONFIRME** l'adhésion de la commune de Condé en Normandie au groupement et le montant de la contribution financière, à savoir 1 500 € avec versement en deux fois (750 € en 2023 et 750 € en 2024),
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant nécessaire ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 17 octobre 2022

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

